



---

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

---

6 JUIN 1978

---

**Budget des affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978  
— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE — (1)**

**AMENDEMENT**

PROPOSE PAR **Mlle H. HANQUET** ET CONSORTS

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-V (1977-1978) - N°s 1, 1 annexes, 1bis, 2, 3 et 4.

TABLEAU (p. 6)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE II

Education permanente

SECTION 33

ART. 33.45. — *Subsides aux associations... en vue de promouvoir l'éducation familiale.*

Augmenter le crédit total à cet article de 1 million de francs pour le porter à 7 millions de francs.

*Justification*

Afin de permettre l'amélioration du financement des activités dans ce domaine, il est indispensable de rétablir le crédit au niveau qui était prévu dans la proposition du gouvernement.

H. HANQUET.

H. PIERRET.

D. ANDRE.